



Déclaration liminaire **intersyndicale** de
Boycott du
CSA SPIP du 12 mai 2026



Un CSA "discutable"

Monsieur le Président,

La CGT Insertion Probation et le SNEPAP-FSU n'ont eu de cesse de vous alerter sur le caractère illégal des décisions et consignes prises par le Ministère et la DGAP concernant les permissions de sortir et les détenus étrangers. Puisque qu'aujourd'hui votre conception du dialogue social est d'échanger au sein des Tribunaux, nous avons saisi avec plusieurs organisations le Conseil d'Etat qui sans surprise a suspendu ce mardi 5 mai vos instructions illégales.

Alors que le Conseil d'Etat a reconnu - et c'est une 1ere ! - "l'intérêt public qui s'attache à l'accompagnement des condamnés en vue de leur réinsertion professionnelle ou sociale." votre seule réponse lors du CSA du 5 mai a été de qualifier ce jugement de "discutable".

Quand l'administration discute une décision judiciaire, elle piétine l'Etat de droit et elle insulte ses agents.

Quand allez-vous donc prendre conscience que votre rôle est de défendre les missions de vos personnels et les droits des usager.ères plutôt que d'embrasser les lubies de l'extrême droite aux portes du pouvoir présidentiel?

A l'ordre du jour de ce nouveau CSA SPIP pour information, le déploiement du nouveau progiciel remplaçant Origine et le guide pratique de l'intervenant en milieu pénitentiaire. Là encore, vous déployez seuls des choix politiques uniquement centrés sur le sécuritaire. 88 pages de guide sur les intervenant.e.s en milieu pénitentiaire et les représentant.e.s du personnels n'ont aucun mot à dire... ! Depuis quand, un centre de détention se définit-il comme "régime de détention essentiellement axé sur la sécurité" en opposition totale avec l'article D112-19 du code pénitentiaire que vous citez dans votre glossaire ?

A la lecture de ce guide, nous nous interrogeons grandement sur la seule visée de régulation et de contrôle attendue des intervenant.e.s, par le prisme de la gestion de la violence et de la prévention suicide en lieu et place de leurs missions de réinsertion qui est supposée être les leurs.

Pour la CGT Insertion probation et le SNEPAP-FSU, les intervenant.e.s n'ont pas à être des soupapes d'un système pénitentiaire surpeuplé et à bout de souffle. Plus largement, les intervenants pour les volets culturels et insertion ont été mis à rude épreuve ces derniers mois. Première censure au Conseil d'Etat sur les activités ludiques, note DAP sur le matériel de communication en détention qui mettait en péril certaines interventions, autant de notes et textes pénitentiaires qui s'inscrivent dans une défiance toujours plus forte à l'égard de tout ce qui sort du pur sécuritaire et qui nous permet pourtant de travailler à la réinsertion des personnes prises en charge. Ce continuum met de plus en plus à mal l'action pénitentiaire et ce guide, dans lequel tout n'est pas à jeter, s'inscrit néanmoins dans l'air du temps.

Les organisations syndicales sont aujourd'hui saisies de deux sujets "pour information" et non pas "pour avis". Vous faites donc le choix d'un ordre du jour famélique dans une période pourtant prolifique en destruction massive de nos missions et de notre service public. Est-ce votre conception du dialogue social ? Ou est-ce votre mise en cohérence avec votre projet de démantèlement de l'instance du CSA SPIP ?

Nous ne reviendrons pas sur cet arrêté passé en catimini début avril habilitant une association à mettre en œuvre des TIG alors qu'elle proposait il n'y a pas si longtemps des "parloirs digitaux" et des "déjeuners avec un ancien détenu" en smartbox. Nous ne reviendrons pas non plus sur le budget insertion qui ne bouge plus depuis 2023 alors même que la surpopulation carcérale ne cesse de croître tout comme les mesures de DDSE qui s'ajoutent à l'asphyxie générale.

Suite à une réunion multilatérale tenue hier sur le budget 2026 rectifié, les flous persistent et aucun élément donné ne vient rassurer nos organisations syndicales sur le nombre de postes annoncés pour la future promotion des CPIP. Notre Ministre, à l'occasion des EGIP et afin de nous soudoyer pour la mise en œuvre de l'expérimentation de la reprise du présentiel, avait promis 100 postes supplémentaires en plus des postes qui seront ouverts afin de renouveler les postes vacants en service. Par conséquent, nous demandons qu'un arrêté rectificatif avec l'ajout de la centaine de postes supplémentaires promis et les ouvertures d'établissements prévues en 2028 paraisse au plus vite.

Pour toutes les dérives, pour tous les manquements, pour tous les piétinements de vos personnels que nous ne cessons de dénoncer, les élu.e.s de la CGT Insertion Probation et le SNEPAP-FSU font le choix de ne pas siéger au CSA SPIP de ce jour.

Notre place reste aux côtés de tous les personnels travaillant en SPIP pour assurer la défense de leurs intérêts collectifs et individuels en lieu et place de la perte de notre temps à échanger avec une administration centrale qui ne défend ni l'Etat de droit ni ses personnels.

Les élu.e.s CGT IP et le SNEPAP-FSU au CSA SPIP